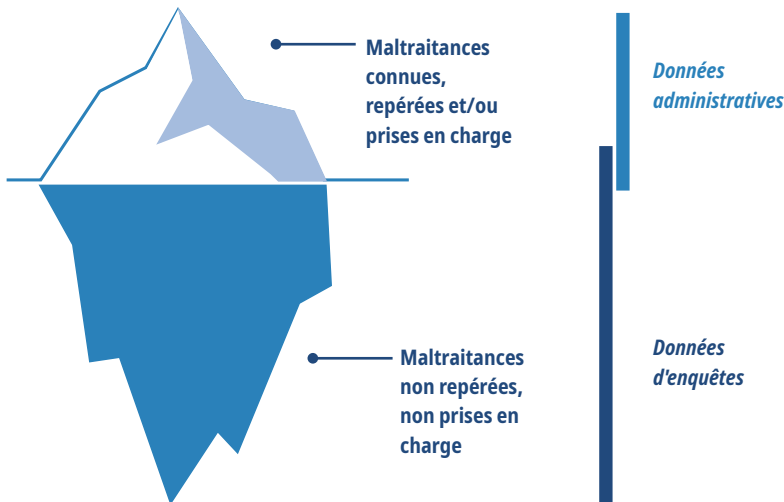


## QUELS ENJEUX POUR QUELLES DONNÉES ?

La quantification des maltraitances infantiles intrafamiliales soulève des enjeux multiples à la fois dans la construction de la donnée, son explicitation et son utilisation. À chaque étape, l'observation chiffrée s'accompagne de précautions méthodologiques ci-dessous décrites.

### L'absence d'un chiffre unique et global



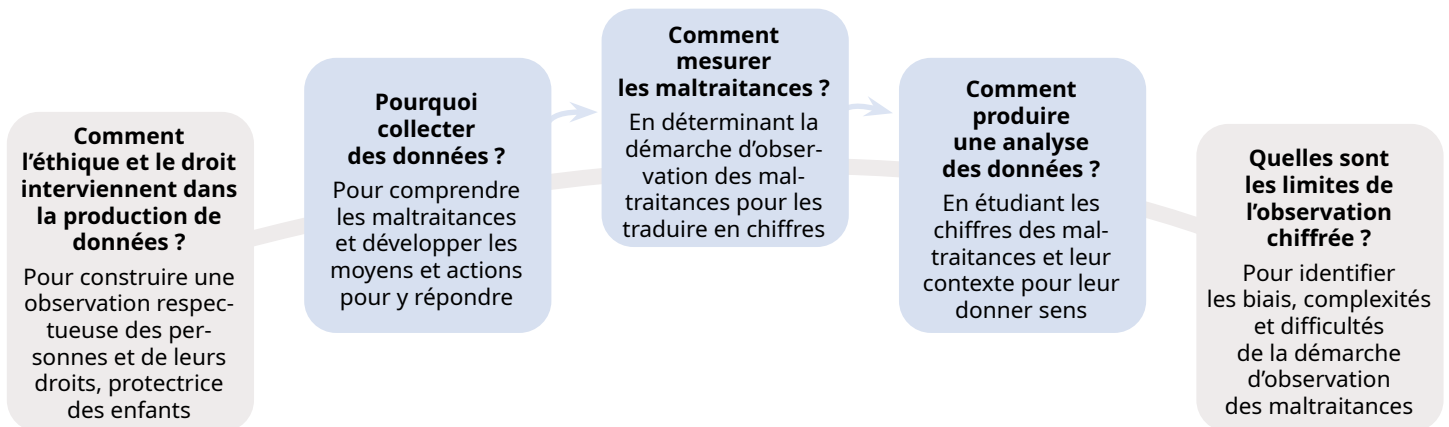
Ce chiffre ne peut pas exister car la diversité des maltraitances ne permet pas d'avoir une lecture unique de ses différentes composantes. Leur représentation est fonction de la période et du contexte dans lesquels elles sont observées. La connaissance des maltraitances est liée à ce que chaque chiffre s'attache à décrire et présente une faiblesse : la sous-estimation de l'ampleur du phénomène observé.

Ainsi, face à un chiffre, il faut se demander :

- quelle réalité visible et mesurable il montre ;
- quelle réalité il évoque en creux ;
- quelle réalité invisible il ne peut donner à voir.

### L'observation chiffrée des maltraitances infantiles en 5 questions

L'observation chiffrée se construit autour de repères **chronologiques** et **transversaux**.



### L'importance de la complémentarité des sources de données

Les chiffres relatifs à la maltraitance infantile intrafamiliale varient selon les sources utilisées (*tableau au verso*). Des éléments méthodologiques peuvent expliquer ces écarts. Les différences peuvent provenir de l'année du recueil de l'information, du type de données, du mode de recueil de l'information, de la taille de l'échantillon, de la précision des définitions ou des formulations des questions, etc. C'est la complémentarité des données qui permet de mesurer l'ampleur de la maltraitance et de ses différentes composantes. Certains types de violences semblent plus étudiés (les violences sexuelles et physiques ou encore l'exposition aux violences conjugales). *A contrario*, les violences psychologiques et les négligences apparaissent moins investiguées.

## Cartographie des principaux chiffres disponibles permettant de quantifier la maltraitance infantile intrafamiliale en France en population générale

Violences physiques

En 2015, **7,7 % des ♀** et **7,2 % des ♂** de plus de 20 ans déclaraient avoir subi au moins une violence physique avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.

En 2021, **12,0 % des ♀** et **12,2 % des ♂** de plus de 18 ans déclaraient avoir subi des violences physiques avant l'âge de 15 ans de la part de l'un de ses parents, ou les deux.

En 2020, **33 468** **victimes mineures** au moment des faits de violence physique dans un cadre intrafamilial ont été enregistrées par les forces de l'ordre.

En 2020, **49** **mineurs** sont décédés des suites d'un infanticide dans un cadre intrafamilial.

Violences sexuelles

En 2015, **4,6 % des ♀** et **0,7 % des ♂** de plus de 20 ans déclaraient avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.

En 2015, **1,5 % des ♀** et **0,3 % des ♂** de plus de 20 ans déclaraient avoir subi un viol ou une tentative de viol avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.

En 2015, **2,5 % des ♀** et **0,3 % des ♂** de plus de 20 ans déclaraient avoir subi des violences sexuelles incestueuses avant l'âge de 18 ans.

En 2020, **5,8 % des ♀** et **1,5 % des ♂** de plus de 18 ans déclaraient avoir subi un abus sexuel avant l'âge de 18 ans par un membre de la famille.

En 2021, **6,1 % des ♀** et **1,8 % des ♂** de plus de 18 ans déclaraient avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans dans le cadre intrafamilial.

En 2020, **11 085** **victimes mineures** au moment des faits de violences sexuelles commises dans un cadre intrafamilial ont été enregistrées par les forces de l'ordre.

En 2016, **5,3 % des ♀** et **1,8 % des ♂** de plus de 20 ans déclaraient avoir été confrontés à des rapports forcés ou des tentatives avant l'âge de 18 ans par un membre de la famille ou par une personne connue de la victime.

En 2015, **9 % des ♀** et **6 % des ♀ et ♂** déclaraient avoir été victime d'inceste durant l'enfance ou l'adolescence.  
En 2020, **10 % des ♀ et ♂**

Violences psychologiques

En 2015, **14,2 % des ♀** et **9,5 % des ♂** de plus de 20 ans déclaraient avoir été exposés à la violence psychologique avant l'âge de 18 ans dans un cadre familial ou proche.

En 2021, **7,6 % des ♀** et **3,1 % des ♂** de plus de 18 ans déclaraient avoir subi des violences psychologiques avant l'âge de 15 ans dans un cadre intrafamilial.

L'exposition aux violences conjugales

Entre 2010 et 2015, en moyenne chaque année, **1 %** des enfants âgés de moins de 18 ans vivaient dans un ménage où une femme a été victime de violences conjugales l'année précédant l'enquête, représentant près de 143 000 enfants.

En 2015, **0,9 % des ♀ et ♂** des plus de 20 ans déclaraient avoir été exposés, à des sévices ou coups répétés sur sa mère, commis par le père.  
**0,1 % des ♀ et ♂** durant l'enfance, à des sévices ou coups répétés sur son père, commis par la mère.

En 2019, **398 310** enfants étaient co-victimes de violences conjugales.

En 2020, **19 598** mineurs concernés par les situations de violences conjugales.

En 2021, **14,9 % des ♀** et **9,8 % des ♂** des plus de 18 ans déclaraient avoir été témoin avant l'âge de 15 ans d'un climat de violences entre ses parents.

En 2021, **12** **décès d'enfants** ont été enregistrés par les forces de l'ordre dans le cadre de violences conjugales.  
**105** **enfants** sont devenus orphelins de père, ou de mère, ou des deux parents consécutivement à une situation de mort violente au sein du couple.

FOCUS

### Les maltraitances chez les enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance

Ces enfants sont particulièrement susceptibles d'avoir été ou d'être exposés à la maltraitance intrafamiliale puisqu'ils sont par définition en danger ou en risque de l'être (art. L221-1 du CASF). Pour autant, les données disponibles en la matière manquent pour mesurer précisément la part et les besoins des enfants concernés. Une recherche<sup>1</sup> réalisée en 2007-2008 dans deux départements à partir de l'étude de dossiers d'enfants ayant connu au moins un placement, montre que 45 % des 809 enfants de la cohorte étudiée ont subi au moins un type de maltraitance. Les violences ont pu être révélées en amont de la prise en charge, la justifiant, ou au cours de la prise en charge entraînant ou non une modification de celle-ci. L'étude montre que bien souvent, la maltraitance subie par les enfants protégés est révélée non pas à l'entrée du dispositif de protection de l'enfance mais au cours de la prise en charge.

1. Frechon, I. (dir.). *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger. Trajectoire des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*. Paris : INED, 2009.

- E Enquête Virage (Ined)
- E Baromètre santé 2016 (SPF)
- E Enquête pour la CIASE (Inserm)
- E Enquête Cadre de Vie et Sécurité, calculs réalisés par l'ONVF
- E Enquête Cadre de Vie et Sécurité et données de l'Insee (2019), calculs réalisés par le HCE
- E Sondages réalisés pour

- Face à l'inceste (Harris, 2015 et Ipsos, 2020)
- E Enquête Genese (SSMSI)
- A Données issues du SSMSI
- A Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple (DAV)
- A Données issues des appels au 3919 (FNSF)
- E Données d'enquêtes
- A Données administratives

Ined : institut national des études démographiques.  
SPF : Santé publique France  
Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

ONVF : Observatoire national des violences faites aux femmes  
HCE : Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

FNSF : Fédération nationale solidarité femmes  
SSMSI : Service statistique interministériel de la sécurité intérieure  
DAV : Délégation aux victimes